



Creative
Europe



PRIX DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'UNION EUROPÉENNE / CONCOURS EUROPA NOSTRA 2018

APPEL À CANDIDATURES

Le Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne a été lancé en 2002 par la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Culture, auquel le Programme Europe Créative a maintenant succédé. En 2014, Europa Nostra, la Voix du patrimoine culturel en Europe, a été sélectionnée de nouveau pour gérer ce Concours grâce à sa longue expérience de reconnaissance publique de l'excellence individuelle ou collective dans le domaine du patrimoine culturel à l'échelle européenne.

Les Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/Concours Europa Nostra sont accordés annuellement afin d'identifier et promouvoir les meilleures pratiques de conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel, pour stimuler les échanges transfrontaliers de connaissances et d'expériences à travers toute l'Europe, pour sensibiliser et éduquer le public au patrimoine culturel européen et pour encourager davantage d'initiatives exemplaires à travers le pouvoir de l'exemple.

Les réalisations remarquables en faveur du patrimoine seront récompensées dans les catégories suivantes:

- **La conservation**
- **La recherche**
- **La contribution exemplaire par un individu ou par une organisation**
- **L'éducation, la formation et la sensibilisation au patrimoine culturel**

Les critères pris en considération dans l'appréciation des candidatures comprennent la qualité du travail effectué et des recherches préparatoires, ainsi que le respect pour la valeur artistique, culturelle et sociale, le contexte, l'authenticité et l'intégrité. Une attention particulière sera accordée à la viabilité, l'interprétation et la présentation, la valeur pédagogique, le financement et la gestion, la responsabilité sociale et le développement de l'audience. Les projets peuvent être d'une envergure large ou réduite, locale ou internationale, et doivent démontrer une qualité de réalisation considérée exceptionnelle dans un contexte européen.

Le Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra honore chaque année jusqu'à 30 réalisations patrimoniales remarquables en provenance de toute l'Europe. Le nombre exact de Prix annuels dépend du type et de la qualité des candidatures reçues.

Jusqu'à sept Grands Prix seront attribués aux meilleurs projets sélectionnés et un projet recevra le Prix du Choix du Public sur base d'un vote en ligne mené sur le site internet d'Europa Nostra.

2018 est l'Année européenne du patrimoine culturel. Une attention spéciale sera donnée à toute dimension européenne dans un projet. Parmi les dimensions qui peuvent être prises en compte se trouvent:

- Collaboration entre organisations ou individus issus de deux ou plus pays européens pour un projet particulier.
- Contribution au développement d'un sentiment d'identité européenne ou une cohésion sociale européenne.

- Enrichissement et renforcement de valeurs symboliques et esthétiques puisées de traditions européennes.

Date limite d'envoi : 1^{er} octobre 2017

Pour plus d'informations: awards@europanostra.org

Pour télécharger les formulaires de candidature: <http://www.europeanheritageawards.eu/apply/>

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sélectionnez la catégorie la mieux appropriée et ne soumettez qu'une seule candidature par projet ou catégorie de travail. Le même projet ne pourra être soumis que dans une seule catégorie.

En cas de doute sur la catégorie la plus appropriée pour votre projet, veuillez contacter Mme Elena Bianchi, Coordinatrice de programmes à eb@europanostra.org ou +31 70 302 40 58

Domaines

- *Patrimoine architectural : bâtiment individuel ou ensemble de constructions en zone urbaine ou rurale*
- *Extension ou modification de construction, ou projets de nouvelle construction dans des zones historiques*
- *Structures d'ingénierie et sites industriels*
- *Paysages culturels : environnements urbains historiques ou paysages urbains, villes ou places et rues*
- *Parcs et jardins historiques, zones plus larges de paysages aménagés ou d'importance culturelle, environnementale et/ou agricole.*
- *Sites archéologiques, y compris l'archéologie sous-marine*
- *Œuvres d'art et collections : collections d'intérêt historique et artistique ou œuvres d'art anciennes.*
- *Patrimoine culturel immatériel¹*
- *Projets de numérisation du patrimoine culturel²*

Catégories

Conservation

Réalisations remarquables de conservation, de (re)mise en valeur et d'adaptation à de nouveaux usages du patrimoine culturel dans un des domaines mentionnés ci-dessus.

- Les projets doivent se rapporter à la restauration ou la conservation d'une structure ou d'un site, son adaptation à de nouveaux usages, les extensions et les transformations de bâtiments, ou le nouveau design dans des zones historiques
- Le bâtiment/ site/ œuvre(s) d'art doit être accessible au public. Les bâtiments ou sites utilisés régulièrement par un nombre élevé de personnes, tels que des écoles ou des bureaux, sont considérés comme étant accessibles au public. Les bâtiments ou sites privés régulièrement ouverts aux visiteurs sont considérés accessibles

¹ Patrimoine culturel immatériel tel que les pratiques, représentations, expressions, ainsi que les connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (entre autres les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel). Source : [UNESCO](http://unesco.org)

² Pour plus d'informations sur la culture digitale et la numérisation, rendez-vous sur <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-culture>

- Les projets peuvent contenir une présentation à but culturel ou éducatif
- Les phases terminées de travaux à grande échelle sont admissibles. Les candidats doivent préciser dans la description comment la phase s'intègre dans l'ensemble du projet, ainsi que la date prévue d'achèvement du projet global
- Les projets doivent avoir été achevés dans les trois dernières années : septembre 2014 - septembre 2017

Recherche

Recherches remarquables qui mènent à un résultat concret dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Europe dans un des domaines mentionnés ci-dessus.

- Cette catégorie est ouverte aux études, projets de numérisation, résultats de recherche et/ou publications scientifiques terminés dans les trois dernières années (septembre 2014 – septembre 2017)

Attention : Toute étude faisant partie des recherches préparatoires en vue d'une restauration déjà exécutée doit être soumise en catégorie Conservation

Contribution exemplaire par un individu ou par une organisation

Ouverte aux personnes ou organisations dont les contributions sur une longue période de temps (plus de 5 ans) démontrent un fort degré de dévouement, associé à l'excellence dans la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel en Europe (dans un des domaines mentionnés ci-dessus) et ont dépassé les attentes habituelles dans le contexte donné. La contribution doit être d'un niveau considéré comme exceptionnel dans le contexte européen et bénéficiera de préférence d'un impact européen.

- Toute candidature doit être proposée par une tierce personne uniquement ; les candidatures ne peuvent pas être soumises par un membre de la famille d'un individu nommé ou par un membre/employé travaillant dans l'organisation nommée
- La nomination d'un artiste ne pourra être retenue
- Toute candidature doit être soutenue par un minimum de trois (3) lettres de recommandation

Education, formation et sensibilisation

Initiatives remarquables en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation dans le domaine du patrimoine culturel matériel ou immatériel (dans un des domaines mentionnés ci-dessus), visant à promouvoir et/ou à contribuer au développement durable de l'environnement.

Les projets doivent être :

- En cours d'exécution et suffisamment avancés pour avoir conduit à des résultats tangibles
- D'une portée exemplaire, durables et applicables dans d'autres régions d'Europe
- Porteurs d'innovation et de créativité
- Interactifs et participatifs
- Des programmes qui dépassent le cadre académique habituel

Les projets doivent également avoir une base scientifique, toucher un large public et promouvoir l'ouverture sociale, le dialogue interculturel et intergénérationnel, ainsi que l'engagement communautaire actif.

Les projets doivent être en lien avec l'éducation ou la formation, ou les deux à la fois. Ils peuvent également avoir uniquement une portée de sensibilisation (ex : projets médiatiques innovants et interactifs, campagnes, etc..).

Les projets de formation doivent reposer sur une bonne méthode pédagogique, et fournir les connaissances nécessaires relatives à la construction historique et compétences techniques, la coopération interdisciplinaire, la maîtrise des techniques de restauration et la réconciliation des technologies modernes et traditionnelles. Ils doivent mener à une amélioration de l'estime et de la confiance en soi.

Les projets éducatifs doivent aussi reposer sur une bonne méthode pour familiariser le public avec le patrimoine matériel et / ou immatériel, afin d'inspirer l'approbation et le soutien pour l'environnement bâti et la sensibilisation des non-experts. Les projets doivent se traduire par un changement de mentalité et un plus grand respect pour le patrimoine culturel matériel et / ou immatériel.

Les projets de sensibilisation doivent activement augmenter la compréhension et les rapports communautaires avec le patrimoine matériel et / ou immatériel et les questions concernant sa conservation et son développement durable. Le projet doit être innovant et participatif, promouvoir la sensibilisation publique et augmenter la participation communautaire.

Tous les projets doivent se traduire par un soutien local, suscitant un sentiment d'appartenance et d'identification de responsabilité.

Qui peut poser sa candidature?

- Les candidatures peuvent être soumises de tous les pays prenant part au programme Europe Créative de la Commission européenne³.
- Une candidature peut être soumise par toute personne étroitement liée au projet, à condition que l'autorisation du propriétaire du bâtiment ou site/ auteur de l'étude/ nommé ait été obtenue préalablement à la soumission de la candidature
- Une candidature peut être réitérée une seule fois dans la même catégorie, et doit s'accompagner de la documentation additionnelle nécessaire
- Une candidature qui a précédemment reçu la Mention Spéciale du Jury ne peut pas être soumise de nouveau dans la même catégorie.

Dossier de candidature

- Les candidats doivent compléter et soumettre un formulaire de candidature et y joindre les informations requises. Veuillez suivre attentivement les instructions énoncées sur la fiche « Guide de candidature » pour la catégorie correspondante dans la préparation de votre dossier. Les dossiers non conformes aux exigences requises seront éliminés et ne seront pas présentés au jury
- Les dossiers doivent être présentés uniquement en français ou en anglais
- Les formulaires de candidature doivent être dactylographiés (les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées)
- Les formulaires de candidature ne doivent pas être soumis en lettres majuscules
- Toutes les parties du formulaire de candidature doivent être remplies
- Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception par le Secrétariat International d'Europa Nostra uniquement par email
- Les dossiers ne seront pas renvoyés, mais conservés dans les archives d'Europa Nostra

Procédure de sélection

- Toutes les candidatures seront évaluées par un expert local avant la réunion du jury. L'expert enverra son rapport d'évaluation aux jurys

³ Voir la liste mise à jour des pays éligibles: <http://www.europeanheritageawards.eu/apply/>

- La sélection des lauréats du Concours sera effectuée par un Jury européen d'experts indépendants nommés par le Comité exécutif d'Europa Nostra
- Les lauréats des 7 Grand Prix seront sélectionnés par le Comité exécutif d'Europa Nostra en consultation étroite avec les présidents des quatre jurys
- Les candidats seront informés de la décision des jurys par e-mail avant mars 2018. Les décisions des jurys sont définitives et ne pourront donner lieu à aucune correspondance ultérieure quant à la décision du jury et les commentaires sur le projet
- Les représentants de tous les projets primés seront invités à participer à la Cérémonie européenne de remise des prix où ils recevront leurs Prix

Les Prix

- Toutes les candidatures primées recevront un certificat
- Tous les lauréats de la catégorie « Conservation » recevront une plaque murale en bronze.
- Tous les lauréats des autres catégories recevront un trophée en bronze
- Les gagnants d'un Grand Prix recevront en complément une récompense financière de € 10 000

Publicité

- Les lauréats doivent respecter l'embargo sur les médias mentionné dans leur attestation de remise d'un Prix, aussi longtemps que le requiert le secrétariat d'Europa Nostra, et cela dans le but de maximiser l'impact de l'annonce de la liste complète des lauréats
- Les réalisations primées bénéficieront d'une large publicité à travers l'Europe
- Les lauréats des Prix s'efforceront d'obtenir une couverture médiatique autour de leur prix (après que l'embargo ait été levé), et fourniront au Secrétariat d'Europa Nostra une liste de leurs contacts dans les médias locaux
- Si nécessaire, les lauréats sont tenus de fournir à Europa Nostra des documents photographiques complémentaires pour les RP, sur notification de la décision du jury. L'ensemble des documents photographiques fournis doit être libre de droits pour usage publicitaire ou autre par Europa Nostra ; les crédits photo seront mentionnés sur demande.
- Les lauréats sont tenus d'organiser une cérémonie locale afin de présenter leur Prix à ceux qui ont participé à la mise en œuvre du projet, ainsi qu'à la communauté locale, pour promouvoir leur réussite à un échelon national. Cette cérémonie sera organisée en consultation avec le secrétariat d'Europa Nostra, et à une date ultérieure à celle de la Cérémonie européenne des Prix du Patrimoine
- Les propriétaires ou les autorités responsables des réalisations primées dans la Catégorie « Conservation » auront l'obligation de placer *in situ* et dans un lieu visible la plaque murale octroyée